L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:
Premier district: JACQUES TOUTANT
Second district: J. P. BENJAMIN.
Troisième district: MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district: C. ADAMS, JR.
Cinquième district: JOHN MOORE.
Sixième district: JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier. Je desire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je desavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriete des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

MAIRIE.—Les personnes designées par le Conseil Général pour remplir les fonctions de commissaires et de secrétaires à l'élection du 7 novembre, sont invitées à venir prêter le serment exigé par la loi, pardevant le Maire.

Nous croyons devoir répéter ce que nous avons dit hier. Quiconque n'est pas né aux Etats-Unis ne peut voter à la Louisiane que DEUX ANS après avoir été naturalisé. L'article de la Constitution ne laisse aucun doute sur ce sujet:

Art. 10. Dans toutes les élections par le peuple, tous les habitans libres et blancs, qui auront été depuis deux ans citoyens des Etats-Unis, qui auront atteint l'âge de vingt-un ans et passé dans l'Etat les deux années qui auront précédé immédiatement l'élection (la dernière dans la paroisse où ils se proposent de voter) pourront exercer le droit de suffrage. Bien entendu que ceux qui, à l'époque de l'adoption de la présente constitution, pouvaient voter en vertu de la constitution de 1812, ne seront pas privés de ce droit. Les votans seront, en tout cas, excepté pour crime de trahison, pour félonie ou cause de sureté publique, exempts d'arrestation en se rendant aux polls, en y assistant ou en en retournant.

On essaiera, nous le savons, de faire voter illégalement des gens qui n'auront pas été depuis DEUX ANS citoyens des Etats-Unis. On exploitera l'ignorance de quelques-uns, et on flattera l'audace de quelques autres. Mais le châtiment décrété par la loi est terrible. Quiconque fera un faux serment sera arrêté, jugé et condamné à cinq ou dix années de travaux forcés au pénitentiaire!

On cherche également à répandre l'opinion que les élections présidentielles ne sont pas régies par les lois locales. C'est une grave erreur. Les Etats ne votent pas pour les candidats à la présidence et à la vice-présidence, mais pour les électeurs qui choisissent à leur tour parmi les candidats. C'est tout simplement une élection au second degré. Chaque Etat désigne ses électeurs, lesquels sont nommés comme les autres officiers de l'Etat.

Il y a des personnes qui s'imaginent qu'elles peuvent voter indifféremment dans un Etat ou dans un autre, qu'elles peuvent exercer leur privilège d'électeur dans le comté ou la paroisse qui [illegible]. Elles se trompent. Les votans sont obligés de se soumettre, pour l'élection présidentielle comme pour toute autre élection, aux [illegible] où ils se trouvent. Ici, par exemple, il faut avoir été depuis deux ans citoyen des Etats-Unis et avoir en outre passé dans l'Etat les deux années qui précèdent immédiatement [illegible] pour pouvoir exercer le droit de suffrage. Ceux seulement qui auront ces qualités seront admis à voter le 7 novembre prochain.

Le droit de suffrage est en dehors de la compétence du Congrès. Ce sont les Etats, comme [illegible], qui règlent ce droit. Le privilège [illegible] se borne à désigner [illegible]. C'est ce qu'elle a fait en [illegible] qu'elle [illegible] aurait lieu dans [illegible] Etats-Unis [illegible] après le premier [illegible].

[illegible] que ceux qui désirent voter le 7 novembre soient non seulement dans l'Etat, mais dans la paroisse où ils ont leur domicile. [illegible] voter hors de sa paroisse et même [illegible] arrondissement *precinct*. La loi [illegible] ne peut donner lieu à aucune [illegible].

Nous adressons ces explications à ceux qui [illegible] pécher par ignorance. Quant aux autres, ils doivent s'attendre, s'ils essaient de [illegible], à la rigoureuse pénalité qu'elle [illegible].

LES ALLEMANDS.

Le club allemand de la Première Municipalité s'est réuni mardi soir, rue d'Orléans, pour procéder à son organisation. L'assemblée était extrêmement nombreuse, et plusieurs orateurs [illegible]. M. Sevier était présent et il a [illegible] discours qui a été vivement applaudi.

Un [illegible] à haute voix un article de [illegible] du *Courrier* où les Allemands [illegible] se laisse acheter pour quelques [illegible] par les Espagnols de notre ville [illegible] grossir les rangs de ces derniers à la procession de [illegible]. Cet article traduit en allemand, a excité dans l'auditoire une indignation dont il serait difficile de donner une idée. La population allemande de notre ville est trop honorable, elle se respecte trop pour [illegible] le rôle ridicule que lui attribue le *Courrier*. D'une autre part nos concitoyens d'origine espagnole, qui se sont rangés sous la glorieuse bannière de Taylor, sont trop nombreux pour songer à introduire dans leurs rangs des élémens étrangers. Le club espagnol ne se compose que d'Espagnols naturalisés ou de descendans d'Espagnols. Il est donc faux que des Allemands se soient réunis à eux, *moyennant finances*, pour ajouter à leur nombre et tromper ainsi le public. L'article du *Courrier* renferme une double injure à l'adresse de la population espagnole et allemande de la Nouvelle-Orléans. Voici, au reste, la traduction des quelques lignes qui ont provoqué à juste titre l'indignation des Allemands:

[illegible] de ces cavaliers espagnols, en [illegible] dans une Bier Haus [illegible] Allemands, qui avaient [illegible] piastres par tête pour monter [illegible] espagnol. Ceux d'entre [illegible] dans cette Bier-haus, [illegible]."

Voici un genti compliment à l'adresse des citoyens d'origine allemande. Ils se font acheter à RAISON DE QUATRE OU CINQ PIASTRES, par tête pour parader dans une procession. [illegible] bien que ces Allemands sont des démocrates, et de bons démocrates, dit le *Courrier*, ce qui ne les empêche pas de se joindre à une procession whig et de pousser des hourras en l'honneur de Taylor et de Fillmore.

Il faut que le *Courrier* ait une bien triste opinion des Allemands pour les croire capables d'une pareille bassesse. Non, il n'est pas vrai qu'ils se soient VENDUS pour parader comme des mannequins dans un cortège tayloriste! Non, il n'est pas vrai que les Espagnols les aient ACHETÉS pour grossir leurs rangs. La presse anglaise du *Courrier* a calomnié les deux populations, il a méconnu la dignité rare qui caractérise l'une d'elles, et la noble fierté qui distingue l'autre.

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Charleston.

ELECTIONS DE LA FLORIDE.—Tous les comtés de la Floride, excepté sept, dit le *Floridian*, journal démocrate, ont donné à Brown, candidat whig à la place de gouverneur, une majorité de 589 voix. La majorité de Cambell, candidat whig pour le Congrès, est de 623 voix. Le *Floridian* ajoute que les sept comtés dont les retours n'ont pas encore été reçus ne modifieront pas essentiellement ce vote. Il croit aussi que les whigs ont une majorité de 13 voix dans les deux chambres réunies de la Législature.

LE GÉNÉRAL BUTLER ET M. FILLMORE.—La plupart des journaux tayloristes du Sud adressent à leurs adversaires une question à laquelle ceux-ci n'ont pas encore répondu. On sait, dit l'*Alabama Journal*, que le général Butler, candidat démocrate à la vice-présidence, a voté, dans l'affaire du *Créole* dans le même sens que M. Fillmore. Les feuilles locofocos en attaquant ce dernier attaquent donc aussi M. Butler. La même règle d'interprétation doit s'appliquer aux deux. Si M. Fillmore est abolitioniste, M. Butler l'est également.

DÉPECHE TÉLÉGRAPHIQUE,
Transmise à l'Abeille.

Notre correspondant nous a adressé hier matin la dépêche suivante:

Montgomery, 24 octobre.

J'ai reçu le *Baltimore Sun* du 20 courant. Le *Niagara* est arrivé de Liverpool. Les ventes de coton, pendant la dernière semaine, se sont élevées à 24,000 balles. Le fair Orleans est coté à 4 3/8 d., et le middling à 3 3/8 d. Le maïs vaut de 35 s. à 36 s. 6 d. le quarter; la farine de 32 s. à 33 s. le baril. Aucune nouvelle politique.

Le vote officiel de tous les comtés de la Pennsylvanie n'est pas encore complet. Le *Sun* estime la majorité obtenue par Johnson à 206 voix. Rien de nouveau de l'Ohio.

Le navire *Pactolus* est parti de New-York, le 18 de ce mois, pour le Havre.

JUNIUS.

SECONDE DEPECHE TELEGRAPHIQUE,
Transmise à l'Abeille.

Une dépêche de notre correspondant à Montgomery nous est parvenue hier: elle est datée d'hier soir, à 9 heures. La voici:

D'après le *Philadelphia Ledger*, la majorité de Johnston est de 179; mais le *North-American* donne le vote officiel compté à Harrisburg, comme étant de 263. Dans l'Ohio l'élection a été chaudement contestée, mais le résultat est douteux. Des dépêches reçues de Columbus en date du 20, disent que Ford (whig) est élu à une majorité de 200 voix. On ne sait pas encore comment sera la Législature.

Les lettres par le steamer *Niagara* ne sont pas encore parvenues ici.

A New-York, le 20, le coton avait fléchi de 1/8 cent. Langfeldt, le meurtrier, a été exécuté le 20; il a refusé de faire sa confession.

Le steamer *United-States* a dû partir positivement de Southampton le 18 courant.

JUNIUS.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'exprès du *Picayune* a apporté hier matin à ce journal les journaux du Nord qui renferment les nouvelles d'Europe. Les dernières dates d'Angleterre sont du 30 septembre.

Le *Britannia* est arrivé à New-York le 17 du courant. Les nouvelles politiques n'offrent rien de très intéressant. Quant aux avis commerciaux, ils indiquent une baisse sur les marchés aux cotons et aux farines. A Londres, la maison Scott, Alison, Coward & Co., a suspendu ses paiemens.

La maison Devaux & Co., de Londres, a proposé de négocier un emprunt de douze millions de livres sterling au bénéfice du gouvernement français. Cette initiative de la maison Devaux a produit une certaine sensation à Paris.

Le *Journal des Débats* annonce que les gouvernemens de France et d'Angleterre se proposent de prendre de concert des mesures énergiques pour terminer une bonne fois l'affaire de La Plata.

Le grand duc Constantin a épousé, le 11 septembre, la princesse Alexandra Josephowna de Saxe Altenburg.

On écrit d'Alexandrie que le ministre de la justice à Constantinople a déclaré, après une longue enquête, que Mehemet Ali, à cause de son état mental, était incapable de gouverner plus long-temps l'Egypte, et qu'Ibrahim Pacha lui succéderait immédiatement.

FRANCE.

Le grand événement de la semaine a été l'admission de Louis-Napoléon à l'Assemblée. M. Gustave de Beaumont, ambassadeur français à Londres, avait d'abord refusé de délivrer au prince un passeport, mais le général Cavaignac a levé tous les obstacles. Le prince est arrivé tranquillement à Paris et est entré au palais de l'Assemblée par une porte latérale. Tous les regards se sont immédiatement fixés sur lui et la séance a été interrompue pendant quelques instans. Le nouveau représentant a pris immédiatement la parole. Il s'est exprimé avec une franchise qui a produit un bon effet; il a protesté de son dévouement à la République et au progrès démocratique; il a remercié son pays de l'avoir enfin recueilli dans son sein, après un long exil, et il a adjuré ses collègues d'avoir vis-à-vis de lui un peu de cette confiance qu'il plaçait en eux. Lorsqu'il est descendu de la tribune, un grand nombre de représentans sont allés le féliciter. A ce moment une voix s'est écriée: *Vive la République!* Dans la salle des Pas-Perdus, on disait, en parlant de la harangue du prince: *C'est un discours de la couronne.* L'éclatante adhésion que Louis-Napoléon a donnée à la République a fait monter les fonds à la Bourse.

Le comte Molé est allé, lui aussi, occuper son siège à l'Assemblée; sa présence y a causé une aussi grande sensation que celle de Louis-Napoléon.

Paris est redevenu tranquille depuis que les élections sont terminées. Le gouvernement ne néglige cependant aucune des mesures de précaution. Les postes sont doublés, et la garnison est prête à prendre les armes au premier signal.

ESPAGNE.

Le gouvernement français a appris par une dépêche de Bayonne que la duchesse de Montpensier était accouchée d'une fille.

Les carlistes et les républicains combinés ont envahi les provinces pyrénéennes. Les journaux de Madrid du 21 septembre annoncent que Cabrera est entré, le 15, dans le district populeux de Castilion de Ampuria à la tête de 1,500 hommes, et des lettres du 22 disent que ce chef carliste a été battu le 17.

On croit qu'un rapprochement ne tardera pas à avoir lieu entre les gouvernemens d'Angleterre et d'Espagne.

ITALIE.

On a fait courir le bruit, mais on y ajoutait peu de foi, que Charles-Albert se proposait d'abdiquer en faveur de son fils.

Les journaux de Paris avaient annoncé que quatre frégates françaises étaient arrivées à Venise et y avaient débarqué 4,000 hommes, mais cette nouvelle a été démentie officiellement.

L'Autriche a fait connaître ses intentions au sujet de la question italienne. Elle réclame la Lombardie, 1o en vertu des traités de Vienne, et 2o par droit de conquête. Elle demande de nouveau qu'un Congrès des principales puissances européennes se réunisse pour résoudre définitivement toutes les questions qui se rattachent à l'Italie. Il paraît qu'elle proposera au Congrès de constituer la Lombardie sur le même plan que le grand duché de Varsovie sous le règne de l'empereur Alexandre.

En Sicile, les Anglais et les Français ont imposé le 13 septembre, un armistice aux parties belligérantes. Celles-ci ont consenti à traiter. Il est à regretter que l'intervention n'ait pas eu lieu avant l'affreux bombardement de Messine. Les Napolitains ont perdu dans cette attaque 450 artilleurs, 600 Suisses et 1,200 hommes du territoire de Naples; ils ont eu en outre 1,700 blessés. Les Siciliens ont perdu 1,000 hommes et un grand nombre de femmes et de vieillards. La perte totale des deux côtés est estimée à 7,000 personnes.

ALLEMAGNE.

On se préoccupe beaucoup à Vienne des nouvelles de la Hongrie, où les Croates marchent de succès en succès. Un nouveau ministère hongrois s'est enfin formé sous les auspices du comte Bathyani.

En Prusse, un ministère s'est également formé sous la présidence du général Von Pfuel qui aura le porte-feuille de la guerre. Ce nouveau cabinet est hostile à la cause démocratique et est déjà très impopulaire.

Les émeutes de Francfort ont été comprimées le 26 septembre. La démonstration contre l'Assemblée était, dit-on, le résultat d'un complot tramé d'avance.

Une émeute a éclaté à Bologne le 25 septembre. Le territoire a été aussitôt déclaré en état de siège.

Le grand duché de Bade a été le théâtre d'affreux désordres. Le territoire a été envahi par Streuve à la tête de 2,000 hommes; on a envoyé des troupes contre lui. Streuve a déclaré que son intention était de fonder une République Allemande. Aux dernières dates on assurait que l'insurrection avait été étouffée.

Nous apprenons que le navire à vapeur *Crescent City* a été remis à flot, mardi soir, par les efforts de quatre remorqueurs, et qu'il a mis à l'ancre en dedans de la barre. Il n'a eu aucun avarie, et partira demain, après qu'il aura repris son charbon et son frêt.

HORRIBLE ACCIDENT.—Jeudi dernier, dit la *Gazette de Bâton-Rouge*, M. DAVID CHAMBERS se trouvant vers minuit dans sa sucrerie, fut pris dans les rouages de la machine et horriblement mutilé avant qu'on pût donner l'alarme. Le cou, les épaules et la poitrine ont été écrasés.

L'infame calomniateur qui est l'auteur du bruit qui circule, que j'ai dit que je pouvais acheter les Italiens pour 50 sous, en a menti par la gorge. Il faut admettre que le misérable connait bien peu les Italiens, car il devrait savoir qu'ils ne se vendent jamais.

JOS. LANATA.

MM. les Editeurs,

En réponse aux invectives que m'adresse personnellement l'éditeur du *Courrier*, j'observerai 1o que j'ai signé, en ma qualité de secrétaire du club allemand, la résolution qui accuse le *Courrier* d'avoir malicieusement avancé un fait, qu'il savait être faux; 2o, que, dans mon opinion le *Courrier* a fait, en pleine connaissance de cause, une allégation mensongère, et que je continuerai d'avoir cette opinion jusqu'à ce que l'éditeur de ce journal fournisse la preuve de son allégation; et enfin que le dit éditeur change de ton aujourd'hui, car dans son numéro de mardi soir, il accusait les Allemands de s'être laissé acheter à raison de quatre piastres par tête, et dans son numéro d'hier il dit que les Allemands se sont joints à la procession en costume espagnol pour se moquer (*humbug*) des whigs.

Comme je n'ai ni le temps ni le désir de continuer une polémique personnelle avec l'éditeur du *Courrier*, je m'abstiendrai désormais de répondre aux invectives qu'il lui plairait de m'adresser. Ceux qui me connaissent et qui connaissent en même temps l'éditeur du *Courrier* comprendront que les injures de ce dernier ne peuvent pas m'atteindre.

S. MAGNER.

AUX EDITEURS.

Messieurs,

N'attendez de moi ni phrases étudiées, ni un cours de haute politique; mon seul but, en vous adressant cette lettre, est de protester en mon nom et au nom de ceux qui habitent la même paroisse que moi, contre la prétention du *Courrier* à nous convaincre que M. Fillmore est abolitioniste, et que M. Taylor est un homme à deux faces.

Le *Courrier*, qui prend toujours vis-à-vis de nous autres planteurs les airs d'un maître d'école ou d'un Mentor, nous crie chaque soir: "Planteurs! ne votez pas pour Fillmore l'abolitioniste; planteurs! ne donnez pas votre suffrage à l'homme à deux faces, au général Taylor; mais votez avec nous, qui sommes vos amis; avec nous, qui savons ce qu'il vous faut et qui avons reçu du ciel la mission de vous éclairer et de vous mesurer le boire et le manger." Halte là! Monsieur le *Courrier*, et ne croyez pas, de grâce, que nous enfouissions notre bon sens dans la terre en même temps que nos cannes, et gardez pour d'autres ce ton doctoral que vous prenez à notre égard. Pensez-vous donc, Messieurs du *Courrier*, que nous ne lisions que vos colonnes, et que votre gazette soit notre catéchisme politique? Je suis en droit de faire cette supposition, car tout ce que vous nous dites est si contraire à la vérité, et en même temps si facile à réfuter, que pour vous hasarder à nous débiter toutes ces choses, vous devez certainement croire que nous n'avons aucune notion sur la politique de notre pays, et que nous vieillissons dans une grossière ignorance de tout ce qui peut intéresser son avenir. Venez quelquefois parmi nous, Messieurs, nous vous recevrons poliment, cordialement, mais nous vous prouverons, par la même occasion, que nous avons plus de lumières que vous ne supposez, et que nous ne sommes nullement de ceux à qui l'on fait croire que des vessies sont des lanternes. Du reste, il y a déjà bien long-temps que le *Courrier* éclaire, et quand l'huile tire à sa fin, il est tout naturel que le lampion ne jette que peu d'éclat.

Lorsque vous dites, Messieurs, que Fillmore a voulu qu'on admît les pétitions des abolitionistes, vous dites là une chose qui lui fait honneur et que moi, propriétaire d'esclaves, j'ose faire comme lui, car *consacrer le droit de pétition* n'est pas reconnaître la légalité, non plus que la légitimité des choses qu'on y demande, mais, suivant mon gros bon sens, c'est se montrer fidèle à la Constitution qui elle-même a consacré ce *droit de pétition*. Le méconnaître aujourd'hui, sous un prétexte quelconque, c'est ouvrir la porte aux abus, et vous savez très bien, Messieurs, qu'une fois cette porte ouverte, c'est à qui ne la fermera pas, chacun rejetant sur son voisin l'accusation de l'avoir ouverte. On conçoit donc parfaitement que M. Fillmore ait appuyé ce droit de pétition, car les chambres législatives doivent entendre la lecture de toute pétition, même de celles qui demanderaient qu'on exigeât plus de logique du *Courrier* et surtout plus de variété dans ses variations, ce qui serait demander qu'un fleuve remontât vers sa source.

Je sais que vous allez vous récrier et dire: "ce n'est pas là le langage d'un planteur, ce n'est pas un planteur qui a pu approuver Fillmore d'avoir maintenu le droit de pétition aux abolitionistes." Cette incrédulité de votre part vient, Messieurs, comme je vous l'ai dit plus haut, de la piètre opinion que vous avez de nous autres planteurs. Il me semble vous voir, quand vous faites vos longues tartines assaisonnées de *gros mots* en lettres majuscules, il me semble vous voir, dis-je, vous frotter les mains, vous regarder d'un air malin, vous consulter et dire: "Tiens, un tel, écoute donc cette phrase-ci, ça fera de l'effet dans les campagnes." Erreur, Messieurs, nous n'avons ni la légèreté de votre plume, (j'allais dire de votre esprit, ça peut se pardonner à un campagnard), ni votre érudition, ni vos argumens pointus, mais nous avons le jugement que la nature nous a donné et que nous cultivons, bien que vous paraissiez croire le contraire, dans nos momens de loisir. Or, ce jugement nous dit que reconnaître un droit consacré par la Constitution du pays elle-même, n'implique pas qu'on sanctionne toutes les folies de ceux qui veulent en abuser. A d'autres, Messieurs, vos grandes phrases de guerre qui reviennent invariablement à chaque campagne électorale; à d'autres, ces lettres majuscules qui semblent courir dans vos colonnes à la recherche d'une idée, comme si elles avaient honte du rôle de comparses que vous leur faites jouer.

Quant au general Taylor, que vous accusez de duplicité, j'avoue que je ne me sens pas le courage de le défendre, et si cette fantaisie me prenait un jour, ce serait dans les propres colonnes de votre journal que j'irais puiser sa justification, à l'époque où vous écriviez, Messieurs, non pas sous l'inspiration de l'esprit de parti, mais sous l'inspiration de cet esprit noble et reconnaissant qui fait qu'on salue avec respect, chaque fois qu'il est prononcé, le nom du premier défenseur de la patrie, et qui, lui aussi, pourrait comme cet ancien, répondre à ceux qui l'accusent: "Citoyens, allons au Capitole remercier les Dieux de ce qu'il y a deux ans, à pareille époque, ils nous ont fait triompher des ennemis de notre pays.

Agréez, Messieurs, &c.
UN PLANTEUR.

P. S.—J'aurais bien d'autres choses à vous dire, Messieurs, mais ce sera le sujet d'une prochaine lettre, si cela ne vous gêne pas, et moi-même si je m'en sens le courage, car n'ayant pas l'habitude d'écrire, je vous avouerai franchement que j'arrive à grand'peine à mon but.

GRANDE ASSEMBLÉE
DES AMIS DU SUD.

Une grande Assemblée des "*Amis du Sud*" doit avoir lieu dimanche 29 courant, à St Jean Baptiste, dans le local de la maison de Cour, à midi précis. Les habitants des paroisses voisines s'y rendront en masses serrées, et tout fait espérer que, réunies sous la bannière de TAYLOR, elles sortiront victorieuses de la lutte prochaine.

St Jean Baptiste tient à conserver intacte sa vieille réputation de patriotisme.

Chronique Locale.

RECORDER GENOIS—VOL EN PRISON—Vazoneseek conduit mardi soir au corps de garde pour une offense légère et relâché le lendemain, a fait hier un affidavit devant cette cour dans lequel il prétend que pendant son séjour en prison on lui a volé une montre en or, une épingle en diamant, une petite cassette en or, et ses chaussettes. Il croit que le vol a été commis par un individu avec lequel il était enfermé; des perquisitions ayant été faites, les chaussettes seules ont été retrouvées en la possession de l'accusé, nommé Georges Field, qui aura à répondre devant la 1re Cour de District, des présomptions qui pèsent sur lui.

ASSAUT.—Emile Dabot, accusé d'avoir assailli Michael Lundy avec un instrument tranchant, avec lequel il l'a blessé à la tête, a fourni caution garantissant sa comparution.

RIXE.—John Schumann, propriétaire du *Bier-Haus* allemand, situé rue d'Orléans, No 13, déclare dans un affidavit qu'il a fait hier devant cette Cour, que mardi soir plusieurs personnes conduites par Harris Wilson et Charles Rogers, sans cause ni provocation, s'élancèrent dans sa maison et assaillirent avec différentes armes les personnes qui s'y trouvaient; plusieurs d'entr'elles ont été assez gravement blessées, et les dégâts faits dans l'établissement s'élèvent à $300.

Deux autres affidavits faits par des personnes présentes viennent corroborer cette déposition, et ajoutent que parmi les assaillants on remarquait MM. Soraparu et Miguel Hernandez, constables de la 3e Municipalité. Des warrants ont été lancés pour faire arrêter les accusés.

RECORDER BALDWIN.—VOL.—Mary O'Meara, servante chez M. Geo. C. Brower, rue Prytania a été arrêtée sous prévention de vol.

ASSAUT ET BATTERIE.—Peter Mattheus a comparu hier devant cette Cour sous accusation d'assaut et batterie sur la personne de H. Miller.

ACQUITTÉ.—James Milligan, accusé d'avoir frappé P. Dunn avec une hachette, a été acquitté, le plaignant n'ayant pas comparu.

ACCUSATION DE VIOL.—Jeremiah Connolly, accusé par Mary Heffron d'être entré de force dans sa chambre et d'avoir tenté de la violer, a été acquitté hier, la plaignante n'étant pas venue soutenir son accusation.

UNE AMAZONE.—Charles Gnam a fait hier un affidavit contre Mlle Honora Cook, qui s'est introduite chez lui et l'a assailli à coups de pierre, et a blessé le plaignant à l'épaule. La belliqueuse dame a été arrêtée et a fourni caution.

LE DROIT AU TRAVAIL ET LE DROIT A L'ASSISTANCE.—L'honorable M. de Lamartine a voulu tenter cependant un moyen de conciliation. En repoussant le droit au travail, il a proposé à la Chambre d'y substituer le droit à l'existence par le travail. Si nous voyons une différence entre ces deux formules, c'est assurément que la seconde est encore plus obscure et plus bizarre que la première. Car enfin que veut-on dire? Que l'Etat doit du travail aux nécessiteux s'il peut leur en donner, et l'assistance selon la mesure de ses ressources? Qu'il doit des moyens d'existence à ceux que l'âge ou les infirmités ont rendus incapables de travailler? C'est ce que proclame l'article proposé par la commission. Quelle Constitution au monde, dans le dernier des siècles, a jamais omis au nombre des droits le droit à l'existence? Le droit à l'existence, c'est le Dieu que l'homme le tient. Le droit à l'existence par le travail, qu'est-ce autre chose que le droit au travail, et pourquoi M. de Lamartine repousse-t-il celui-ci s'il adopte celui-là? Est-ce une satisfaction qu'on veut accorder, au moins dans les termes, aux écoles socialistes et à des systèmes insensés? Accorder les mots, prenez-y garde, c'est accorder la chose et ses conséquences; on se prépare des luttes terribles. Ce qu'on doit avant tout au peuple, c'est de ne le pas tromper. Nous le disons à regret, l'honorable M. de Lamartine a pu se convaincre une fois de plus aujourd'hui qu'il y a des tentatives de conciliation qui irritent. A force de vouloir faire la part à tout le monde, l'illustre orateur, si son bon génie ne l'arrête, finira par mettre tout le monde contre lui. Il y a quelques jours, M. de Lamartine réussissait encore à se faire applaudir de tous les partis; il n'a pu arracher aujourd'hui un applaudissement à personne. Nous dirions presque que la Chambre a été cruelle pour lui. Elle n'a répondu à aucun de ses élans. L'orage qui grondait dans tous les cœurs a éclaté après ce discours si conciliant. Quelques paroles de M. Goudchaux sur l'amendement de M. Glais-Bizoin ont servi de prétexte à la tempête, les passions l'ont saisi. M. Goudchaux n'est pas un orateur; il le reconnait avec une modestie qui devrait désarmer les plus susceptibles. La Montagne cependant s'est crue insultée, et les cris à l'ordre ont retenti pendant près d'un quart d'heure avec une violence extraordinaire. Le discours de M. Goudchaux a beaucoup souffert de ces interruptions. Après tout, le vrai crime de M. Goudchaux pourrait bien être d'avoir combattu par des considérations fort sensées le droit au travail et le droit à l'existence par le travail.

Enfin l'orage s'est calmé. La Chambre a pu voter, et l'amendement de M. Glais-Bizoin a été rejeté à une majorité de 596 voix contre 187.

Invité à une fête publique dans les environs de Londres, pour la consécration de l'église de Saint-Nicolas, M. Guizot, répondant à un toast à lui adressé, a prononcé un discours dans lequel nous remarquons le passage suivant:

"La première fois que je vins ici, l'Europe jouissait d'une tranquillité et d'une prospérité parfaites; il y avait paix au présent, confiance dans l'avenir. Lorsque j'arrivai ici pour la deuxième fois, il y a quelques mois, ma patrie et l'Europe en général étaient très inquiètes, très tourmentées pour l'avenir; mais j'ai trouvé l'Angleterre parfaitement calme, jouissant, au sein d'une tranquillité profonde, de sa liberté, de sa constitution, de sa prospérité morale, intellectuelle et matérielle, et l'exilé a été reçu comme l'avait été l'ambassadeur, avec la même bienveillance, la même sympathie, j'ose dire la même amitié. Comment n'aurais-je pas été frappé d'un tel spectacle de sagesse nationale! Comment n'aurais-je pas été profondément reconnaissant de ces égards? C'est ce qui m'amène ici aujourd'hui.

"Je m'étais jusqu'à ce jour refusé à répondre à toute invitation; j'avais décliné toute invitation à des fêtes et à de grandes réunions. Loin de ma chère patrie et profondément attristé, la retraite est dans mes inclinations comme elle est un devoir pour moi, et je m'y livre."

TURQUIE—On écrit de Constantinople à la date du 5 septembre:

Malgré les fêtes du Baïram, pendant lesquelles les affaires sont suspendues et toutes les administrations en vacances, le ministère n'a pas cessé de tenir presque journellement conseil. On attribue cette activité aux préoccupations causées par la question moldo-valaque qui devient plus grave chaque jour. Soleyman-Pacha ne paraît pas avoir justifié la confiance que lui avait témoignée la Porte en le chargeant d'une mission aussi délicate. Il a manqué de tact en embrassant trop ouvertement les intérêts du parti révolutionnaire, ce qu'il ne pouvait faire sans compromettre le gouvernement turc aux yeux de la Russie.

Il est évident que la Porte ne devait pas voir avec peine un mouvement qui relevait son prestige dans les principautés danubiennes en affaiblissant l'influence russe; mais elle n'était pas en position de manifester des sentimens de opposition aussi flagrante avec les projets d'une puissance dont elle a tout à redouter tant que l'Europe persistera à lui refuser même une assistance morale. Cette position, Soleyman-Pacha ne l'a pas comprise, et sa conduite imprudente a fourni à la mission de Russie un prétexte tout naturel pour demander son rappel immédiat. La Porte a dû céder, et Fuad-Effendi est parti pour aller réparer les maladresses de Soleyman-Pacha.

La condescendance de la Turquie et les concessions qu'elle paraît disposée à faire aux Russes ne suffiront pas cependant pour conjurer entièrement une rupture qui n'est qu'ajournée. Le divan en est tellement convaincu qu'il continue sans bruit ses préparatifs de défense, et qu'il a profité du séjour d'Ibrahim-Pacha à Constantinople pour s'assurer au besoin le concours d'une partie de l'armée égyptienne. Ainsi, de l'aveu de tout le monde, une guerre est imminente dans un avenir plus ou moins rapproché entre la Russie et l'empire ottoman. Quant à ses conséquences, elles ne sauraient être douteuses, et pour peu que l'Europe persévère dans son incroyable indifférence, il faut s'attendre à voir les Russes faire bientôt de nouveaux progrès en Orient.

Ibrahim Pacha est arrivé ici le 25 du mois dernier; deux jours après il admis en audience particulière auprès du sultan, qui le traita avec une bienveillance marquée et s'entretint longuement avec lui. Le principal but du voyage d'Ibrahim Pacha à Constantinople était de recevoir des mains de son souverain l'investiture de la vice-royauté d'Egypte, car Mehemet-Ali n'étant pas mort, et son état d'idiotisme et de démence l'empêchant seul d'exercer le pouvoir, la question de l'hérédité, décidée par la convention de 1840, aurait pu donner lieu à de fâcheuses complications. Enfin, tout est arrangé, et Ibrahim se trouve légalement investi aujourd'hui du gouvernement de l'Egypte. Il est à craindre qu'il ne le garde pas long-temps; il est en proie à une affection chronique qui le mine, et dont il a éprouvé une atteinte assez forte pendant son séjour dans la capitale. Ibrahim-Pacha est parti hier pour retourner en Egypte.

Le choléra a presque cessé à Constantinople; mais il continue ses ravages dans plusieurs provinces. Il s'est surtout déclaré avec une extrême violence sur plusieurs points de la Syrie. A Damas, le nombre des victimes s'élevait jusqu'à 900 par jour. Le nouveau consul de France, M. Combes, a été frappé et est mort peu de jours après son arrivée dans cette ville.

GRÈCE.—On écrit d'Athènes, le 8 septembre:

"L'impopularité du cabinet ne fait qu'augmenter. M. Mavrocordato prévoit un prochain changement de ministère. Il vient de rentrer dans Athènes qu'il avait quittée depuis quelques temps. Son salon sert de rendez vous aux mécontens de diverses nuances, et il faut le dire, ils sont nombreux. M. Mavrocordato déplore plus que personne l'attitude dans laquelle s'obstine le ministre d'Angleterre. Il voit là la cause d'un insuccès nouveau pour lui et son parti, malgré ce que les circonstances ont de favorable à ses vues à celles de ses amis, et il le dit assez haut. Sir Edmund Lyons n'en demeure pas moins dans son isolement. Rien cependant ne s'opposerait plus maintenant à l'action commune des légations de France et d'Angleterre, et il est certain que, d'un côté comme de l'autre, l'entente et la bonne harmonie seraient à la fois plus profitables et plus dignes. La légation de France a donné l'exemple: les hommes qui se recommandent en Grèce par leurs lumières, leur honnêteté et leur patriotisme y reçoivent sans distinction de parti un accueil propre à encourager les bonnes tendances. MM. Mavrocordato et Metaxa eux-mêmes ont tenu, dans ces derniers temps, à montrer qu'ils n'étaient pas insensibles à l'attitude bienveillante et désintéressée de la légation républicaine; eux et leurs amis ont souvent visité le chargé d'affaires de France.

"Les événemens de Valachie, la présence des Russes dans cette province, ont causé en Grèce une grande impression. En apparence, c'est le sentiment grec qui s'exalte devant un échec subi par la Turquie; en réalité, c'est l'influence russe qui soulève les passions populaires pour un but qui n'est pas difficile à reconnaître. La Porte-Ottomane doit se repentir dans ce moment de la politique qu'elle a suivie depuis deux ans envers la Grèce. Certes, dans le cas où sa situation à l'égard de la Russie s'aggraverait, elle aurait à craindre pour ses frontières de Thessalie et d'Epire; tandis qu'avec un peu plus de prudence, un peu moins de passion dans l'examen des griefs, bien moins graves qu'apparents, dont elle s'est inspirée, dont elle s'inspire encore, elle eût pu être parfaitement tranquille de ce côté-là, peut être même y trouver un point d'appui pour réagir contre l'action russe.

"Le gouvernement ottoman vient de faire interner les réfugiés grecs à Monastir. Cette mesure, qui eût eu il y a quelques mois toute la valeur d'une avance et d'un procédé de bon voisinage, perd beaucoup de sa signification maintenant que les approches de l'hiver rendent impossible toute tentative contre la frontière grecque.

"Le choléra semble avoir diminué d'intensité à Constantinople, à Smyrne et à Salonique; en Grèce, il se ralentit aussi. Au départ du courrier, sur 100 cas dans l'île de Skiathos il n'y avait eu qu'une quarantaine de décès."

DEUX TABLEAUX DE M. INGRES.

M. Ingres a donné une nouvelle preuve de la flexibilité et de la profondeur de son talent, par la différence des styles qu'il a employés dans deux compositions, la *Vénus naissant de l'écume de la mer* et le *portrait de Mme J. de Rotschild*. L'une, *la Vénus*, non seulement rappelle les productions pures et délicates de quelques maîtres italiens des quinzième et seizième siècles, mais elle complète les efforts d'imagination que l'on fait pour se figurer cette fameuse *Vénus anadyomène* peinte par Apelles, dont aucun artiste n'osa restaurer quelques parties endommagées, qu'Auguste dédia dans le temple de Jules César, et dont, quelque temps après, Néron fit faire une imitation par le peintre Dorothée, pour remplacer l'original, dont le panneau vermoulu tombait en poussière. Vénus nue, surgissant des ondes et soutenue par des petits génies qui entourent ses pieds, exprime avec ses mains l'eau qui humecte encore ses cheveux. Tel est le sujet qu'a abordé M. Ingres, et que la puissance de son talent pouvait faire accepter à une époque telle que la nôtre, où les esprits les plus distingués témoignent une répulsion tant soit peu barbare pour tout ce qui rappelle la mythologie grecque. On doit s'attendre cependant à ce que tous ceux à qui plaisent les idées simples, qui se prennent à sourire à l'aspect d'un ciel bleu et d'une mer azurée, et qui surtout se voient jamais la beauté de l'être humain sans émotion, éprouveront une satisfaction profonde devant la Vénus de M. Ingres, figure dont les formes pures, délicates et harmonieuses caractérisent si vaillement ce qu'il y a de spirituel dans notre nature. Car il faut qu'on le sache, M. Ingres est de la famille des grands artistes platoniciens, et il peut dire comme Michel-Ange dans ces vers: "L'amour du beau m'éclaire et me guide "dans mon art, et ayez certaine que c'est la "beauté seule qui élève mon regard à cette hauteur de pensée qui me détermine à peindre. "Laissons les esprits téméraires et grossiers ramener aux sens cette beauté qui donne la vie et "porte jusqu'au ciel toute intelligence pure et "saine. Les regards infirmes ne vont pas de mortel au divin, et jamais ils ne s'élèvent où la "grâce seule peut faire atteindre."

Dans le portrait de Mme J. de Rothschild l'art n'est pas moins délicat, la forme n'y traduit pas la pensée avec moins de fidélité, d'énergie et d'élévation; mais l'artiste, tenu par son sujet à mettre plus de réalité dans l'imitation de la nature, a su remplir cette condition avec un goût exquis. L'attitude de la personne représentée est aussi simple que gracieuse: soutenant sa tête d'une main et tenant un éventail de l'autre, Mme J. de Rothschild, assise, semble être dans un de ces momens de familiarité amicale où la physionomie témoigne de la tranquillité et de la joie intérieure de l'âme. L'artiste a rendu cette disposition d'une manière si heureuse, et l'attention du spectateur en est tellement préoccupée, que ce n'est qu'après quelques minutes qu'elle se reporte sur la perfection de la peinture. Et cependant, une fois que l'œil a parcouru l'ensemble de cette belle production, il ne peut se lasser d'admirer jusqu'à quel point M. Ingres a su y allier la science et la grâce du pinceau. Dans l'exécution de ce beau portrait on trouve tout à la fois cette fleur de jeunesse qui se flétrit sitôt chez la plupart des hommes, alliée à cette science, à cette maturité de talent qui ne peuvent être le résultat que de longs travaux et de beaucoup d'années.

On a souvent parlé de l'inintelligence de quelques comédiens qui se refusent à faire, dans leurs rôles, les modifications conseillées par les auteurs, et repoussent toutes les observations comme attentatoires à la liberté de leur sentiment et à l'originalité de leur talent.—Voici un mot qui nous a été rapporté par un auteur qui, plus que personne, a été la victime de ce qu'on pourrait appeler les *caprices dramatiques*.

Cet écrivain avait en répétition dans un théâtre du boulevart un drame dans lequel l'héroïne, personne farouche et barbare, jouait beaucoup du couteau, et assassinait deux ou trois personnes.—Dans un monologue, où elle parlait de ses ennemis qu'elle avait mis à mort, l'héroïne n'avait à dire cette phrase:

J'OSAI LES IMMOLER.

A l'une des répétitions générales, l'auteur qui suivait attentivement, crut remarquer que l'actrice altérait singulièrement le texte.... ainsi elle disait:

JESUS LES IMMOLA.

L'écrivain alla dans la loge de l'artiste, et, manuscrit en main, lui prouva qu'elle se trompait.

—Du tout, monsieur, dit la dame, je dis très bien, et je dirai ainsi à la représentation.

—Mais....

—Vos observations sont inutiles; d'ailleurs, je ne pourrais pas dire autrement — Je sens comme cela.

—Cependant, madame, je vous prie de modifier. Jésus est un capitaine du temps de la Bible et n'a aucun rapport avec mon drame, qui se passe de nos jours.—Ainsi, je vous prie de rétablir ma phrase telle qu'elle est écrite.

—Eh! bien, soit, monsieur, dit l'actrice dépitée, je dirai comme vous voudrez, mais je vous préviens, ça ne fera pas d'effet. (*Corsaire*)

Mme X.... est une jeune veuve, fort jolie, fort rieuse, passablement coquette,—mais d'une coquetterie pardonnable.

Il y a quelques jours, elle se trouvait à une soirée de mariage, place de la Madeleine; parmi les admirateurs qui, autour d'elle se pressent toujours en foule, un papillon d'une connaissance se faisait toujours remarquer par son assiduité.

—Eh bien! jeune homme, lui dit un vieil ami avec lequel il venait de se rencontrer au [illegible] confortables d'un plateau, il paraît que nous faisons notre cour.

—Chevalier, je vous prends à témoin que je ne m'adresse qu'aux veuves, réplique le jeune galant; or, le veuvage, chez une femme, n'est-il pas à certaines galanteries ce que le cens était à l'électorat?

—Diable! réplique le malin vieillard, mais maintenant que nous jouissons du suffrage universel, c'est inquiétant pour les veuves. (*Idem.*)

ASSEMBLEES.

GIMBLET RANGERS.
"*Suaviter in modo fortiter in re.*"

A une assemblée convoquée par les *Commissionnaires en sucre, Courtiers* et autres intéressés dans ce genre d'affaires et qui sont en faveur de "TAYLOR & FILLMORE," comme les candidats qui prendront le plus à cœur les intérêts du Sud et de la Louisiane en particulier,

M. Serabhin Cucullu fut nommé Président; MM. Amaden Landry, B. Chalaron et W. L. Robinson, Vice-Présidents; F. Jourdan, Secrétaire.

Les résolutions qui suivent furent unanimement adoptées et signées par plus de soixante personnes.

1o Que nous nous organisions en un Club indépendant sous le titre de "Gimblet Rangers."

2o Qu'un comité de six soit nommé pour prendre les arrangemens nécessaires pour une démonstration convenable dans la procession du 4 novembre.

Membres du comité d'arrangement: MM. Omer Lauve, C. Tiemoulet, A. Leblanc, S. Shumway, B. O'Connell, G. Price, qui devront faire leur rapport à la prochaine assemblée jeudi soir à 6 heures, rue Toulouse, No 19, bureau de M. A. Leblanc.

F. JOURDAN, Secrétaire.

VOTANS, ATTENTION!

Le Club Rough and Ready du sixième district, 1re Municipalité, tiendra un Mass Meeting à leur club No 34, Front Levée, entre les rues Hôpital et Quartier, vendredi, le 27 courant, à 7 heures P. M. Tous les clubs et toutes personnes favorables à l'élection de TAYLOR et FILLMORE sont priés d'y assister.

Plusieurs orateurs distingués adresseront le meeting. LEON SERÉ, secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Maid of Orleans, Dennis, pr New York
Canton, Silsby, pr Liverpool.
Ashland, Harding, pr Liverpool.
Barque Victory, Ryan, pr New York
Goelette Gov Bennett, Miner, pr Pensacole.
Martha, Cozzens, pr Pensacole.
Maria, Johnson, pr Pensacole.
Rose, Lee, pr Apalachicola.
Steamer St Paul, Cobb, pr St-Louis.

ARRIVÉS

Navire Palestine, Johnson, de New York.
T B Wales, Crocker, Boston.
Barque St George, Hutchinson, de Liverpool.
Florida, McCarty, de la Havane.
Betia Belbaina, Tuton, de la Havane.
Brick Barcelo, Froutrodon, de la Havane.

—STEAMERS.—
Jas L Day, Wood, de Mobile.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Hard Times, Fairchild, de Bayou Sara.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.

Au bas du fleuve et montant.
Navire Niobe.
Un navire et un brick, dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

Le navire l'Amérique, de Bordeaux, s'est rencontré près le Cap Corientes de l'île de Cuba, le navire l'Abeille, du Havre, capitaine Henrieck, se rendant à la Vera Cruz.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.
Hibernia pour New-York, Samedi 11 Octobre
Europa pour Boston, Samedi 21 Octobre
D'AMERIQUE.
Hibernia de New-York, Mercredi 8 Novembre
Europa de Boston, Mercredi 15 Novembre

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.
ATTENTION!
TOUS les membres de cette Compagnie, ainsi que les membres honoraires de la Société Mutuelle de Bienfaisance y attachée, sont priés de signer chez moi les règlemens adoptés dans l'assemblée générale du 22 courant, et ceci au plus tard jusqu'au 30 de ce mois.
Pour leur éviter une course longue, ces Messieurs me trouveront d'ici au 30 courant, tous les jours, entre midi et une heure, à la Brasserie du *Grütli*, rue St Pierre, vis-à-vis la place d'Armes, et de 7 à 9 heures du soir, chez M. N. Longhi, au café Conti, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Nlle-Orleans, le 24 novembre 1848.
Par ordre du comité. FURBRINGER, Sergent-Major.
26 oct

QUARTIER GENERAL. Légion de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1848.
ORDRES GÉNÉRAUX, No 10.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche 29 novembre prochain, à 9 heures précises du matin, en grande tenue, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Les Officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Châtry, un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite inspection.
La compagnie des Mousquetaires du Mont Vernon, lieutenant commandant Ferrari, se rendra sur la Place d'Armes pour fermer la grille et en garder les portes.
La Légion devant passer une partie de la journée pour manœuvres et évolutions de ligne dans la plaine de Clarke, sur le chemin du Bayou, chaque homme se pourvoira en conséquence.
Le colonel Justin Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. B. Vigné, commandant la cavalerie, et le major Louis Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.
D. AUGUSTIN, Brigadier-Général.
Par ordre, J. L. LAMOTHE, Aide-de-camp.
26 oct

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La Compañia tomará las armas y uniformada, con pantalon blanco, se reunirá al paraje acostumbrado, el miercoles 1ro del proximo noviembre, á las 3 1/2 de la tarde en punto, para dirijirse al Cementerio No. 1, y tributar el devido homenage á la memoria de los compañeros de armas difuntos cuyos restos se hallan depositados en el panteon perteneciente á la Compañia.
Se recomienda tambien la asistencia á los SS. honorarios.
De orden del capitan,
CAYETANO PACHE, Sargt. 1ro.
octub. 21.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
ENCOIGNURE ST CLAUDE ET ST PIERRE, PRÈS DU VIEUX BASSIN.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 28 courant, jour où sera lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

AVIS.
LA Banque des Citoyens de la Louisiane, recevra jusqu'à samedi 11 novembre prochain inclusivement, des soumissions cachetées pour la location séparée, et à bail de six mois, du 15 novembre 1848, des établissemens ci-après décrits:
1o. La Salle de Bal St-Louis et ses installations, avec la chambre de toilette des dames et une chambre au-dessus, deux bureaux à l'entresol, et l'usage de la Rotonde les soirs de bal.
2o. Trois grands appartements et leurs dépendances au premier étage, encoignure St Louis et Chartres.
3o. Trois grands appartements et leurs dépendances au second étage, encoignure St Louis et Chartres.
4o. Un bureau au rez-de-chaussée, rue St-Louis, à droite de l'escalier de la salle de bal.
Loyer payable mensuellement et bonne caution requise.
Pour plus amples renseignements s'adresser à la banque.
Par ordre de la Direction. [illegible], Caissier.
26 oct—3f par s

Le paquebot PALESTINE, capitaine Johnson, de New-York, est en déchargement vis à vis la maison triangulaire. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans le cas contraire elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
JOHN O. WOODRUFF & Co, 93 & 95, rue des Magasins.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire français le JACQUES LAFFITTE, venant du Havre, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. 25 oct

Le navire JACQUES LAFFITTE, capit. Devarieux, venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis la rue de l'Hôpital. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs risques et frais.
L. H. GALE, 93, rue Commune. 25 oct—10

Le navire AMERIQUE, capitaine Lemoine, de Bordeaux, est prêt à décharger une fret près de la Maison Rouge, 1ère Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis sous cinq jours et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
D. LANATA, 9, rue Jefferson. 24 oct

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS, EN GROS ET EN DETAIL.
J. B. NAZEBE, Inventeur d'un nouveau chapeau, imperméable, rue Toulouse, 27.
OFFRE au public des chapeaux de toutes qualités, richement garnis et au dernier goût.
Il confectionne en 6 heures toute qualité de chapeau sur mesure, n'importe quel que soit le goût de l'acheteur.
Les prix pour les personnes qui désireront prendre un abonnement seront selon les qualités.
La vente en gros est d'un grand avantage à MM. les marchands; ils trouveront dans leur établissement des chapeaux très bien confectionnés et d'un prix très modéré. Tout marchand qui aura déjà fait l'achat d'une douzaine de chapeaux, aura la facilité d'avoir les retours au fur et à mesure qu'il en aura besoin au même prix de la douzaine.
(Nota.) Le nouveau chapeau imperméable peut résister à la pluie, la transpiration [illegible]
J. BENAZEBE, 27, Toulouse. 26 oct—1m

ON demande à louer DOUZE NEGRES pour travailler jusqu'à la fin de la roulaison, sur une habitation à St Jacques. S'adresser à
AUGUSTIN & THIBAUT, No. 10, rue Conti. 26 oct

Nègres—Nègres.
VENANT d'arriver et à vendre au No 7, rue Moreau, 3me municipalité, un grand assortiment de bons nègres de la Virginie, se composant de nègres de champs, domestiques de maison, et ouvriers. Le soussigné recevra des esclaves régulièrement pendant la saison.
WM F. TALBOTT. 26 oct

LE soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivans:
20 quarts Madère
10 do cognac ordinaire.
10 barils do do
2 pipes do do
10 quarts do marque Demon.
3 do do sup. Pinet Castillon
10 barils do do
150 quarts Porto doux.
20 do Madère; 10 quarts Sherry.
10 do do supérieur.
100 barriques vin rouge de Bordeaux, vieux pour famille.
20 do vin rouge de Bordeaux et Medoc.
20 caisses do do
10 do vieux Madère; 40 do absynthe.
20 paniers bouteilles.
20 boîtes de 24 onces.
Anisette, liqueurs, bouchons, &c.
P. LONGIS, 116, rue Royale. 26 oct

EN débarquement du navire français Jacques Laffitte, le soussigné offre à vendre:
100 caisses absinthe, marque Veuve Lecoultre.
5 barils do
50 caisses fromage de Hollande véritable.
D. LANATA, 9 rue Jefferson. 24 oct

SACS—10,000 sacs à blé, à vendre par C. J. WHEELER, 3, Bank Place. 26 oct

SACS EN PITRE—30,000 sacs à sucre de 2 1/2 boisseaux, à vendre par C. J. WHEELER, 3, Bank Place.

SACS EN PITRE—20,000 sacs de seconde main, à vendre par C. J. WHEELER, 3, Bank Place.

CIGARES de la Havane—100,000, marque la Norma, en débarquement de la barque Florida, et à vendre par E. VALLE, 27, Commune. 26 oct

SUCRE de la Havane—174 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Adam Gray et de la barque Florida, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 26 oct

EN débarquement du navire Amérique, de Bordeaux:
25 caisses fruits au jus, nouvelle récolte.
20 do do à l'eau-de-vie do
10 do do moutarde française.
100 do do sardines, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 26 oct

CIGARES—400 milliers cigares de la Havane de différentes qualités, en déchargement de la barque Florida et à vendre par LABORDE & ZIQUES, 31, Commune. 26 oct

EN déchargement du brick Jacques Laffitte, du Havre—125 paniers champagne de Ruinart en demi bouteilles, à vendre par E. ROCHEREAU, 17 et 19 St Louis. 24 oct

FOIN—13 tonneaux foin de l'Est 1re qualité, en déchargement du navire Mary Ward, vis-à-vis la presse de la Nouvelle Orléans et à vendre par L. H. GALE, 93, rue Commune. 26 oct

M. DUFFAU a l'honneur d'informer le public qu'il tient une étable au No. 118, rue Bourbon (établissement appartenant autrefois à M. Bomel) où il prendra des chevaux en pension et louera des voitures. On trouve chez lui des chevaux, voitures, selles, &c. à louer à des prix modérés. Il achète et vend des chevaux.
Le Sieur DUFFAU continue à exercer au No. 141 rue Bourgogne, sa profession de vétérinaire et maréchal ferrant. 25oc—3m

AIMEZ VOUS LA BONNE BIERE?
Venez chez J. FELS, 226, rue Royale. 24 oct—30

J'ADRESSE mes remerciments à la personne qui a eu la bonté de recommander mon nouvel établissement par la voix de la presse.
J. B. FELS. 25 oct

ON DEMANDE une bonne Ouvrière en Bonnets. S'adresser au No 88, rue de Chartres. 23 oct

A vendre en débarquement du navire Amérique, de Bordeaux,
100 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac.
20 do do supérieur exsra.
300 caisses vin rouge Chât.-Margaux.
100 do do do en 1/2 bouteilles.
50 do de blanc, vieux Sauterne.
25 do do do en 1/2 bouteilles
10 barils bouchons vinaigre.
40,000 bouchons fins.
DUBUCH F., 77 St Louis, entre Royale et Bourbon. 25 oct

A VENDRE.—A livrer à l'arrivée du brick Sultana, de Marseille, 330 grandes caisses, citrons premier choix.
La cargaison entière du brick Globe, de Malaga, 100 quartauts vin rouge.
200 do vin sec.
300 do vin doux.
305 caisses citrons.
3141 caisses raisins secs Malaga, en grappes.
2471 demi do do do
4000 quart do do do
4000 caisses do do de choix.
350 demi do do do
640 quarts do do do
1000 barillets raisins verts.
120 balles nattes, assorties.
S. BROOM, 73, Magasins. 25 oct—3

EAU-DE-VIE—
15 quarts pipes eau-de-vie 4me preuve
6 do do do 1 do vieille.
6 do do do 4 do J. J. Dupuy.
12 do do do 4 do Bisquit, Dubouché & Co
12 demi do do 4 do J. J. Dupuy.
2 do do do 4 A. Seignette.
4 barils do do 1 Castillon 1825.
En magasin et en débarquement à vendre par
B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

SARDINES à l'huile—33 caisses de la marque A. Gillet & Co, à vendre par B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

PRUNES sèches en paniers—20 caisses en paniers de différentes grandeurs, à vendre par B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

ABSINTHE et Kirsch suisse—24 caisses absinthe de la marque Richard & Co. B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

BOUCHONS—Bouchons longs, mi-longs fins, demi-longs, extra fins, à demi-champagne, à vendre par B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

DAMEJEANNES—150 dames-jeannes de 5 gallons, à vendre B. TALAMON, 160, rue Royale. 25 oct

[illegible]

HABILLEMENS D'ENFANTS
VENANT d'arriver par le Crescent City, et à vendre à bon marché—Un bel assortiment d'Habillemens pour petits garçons, chemises, bas, &c., &c.
ISAAC HART, Dépôt d'habillemens de la Nouvelle-Orléans, 15, rue du Camp, après la Banque de Cité. 25 oct—6

TABAC—86 balles véritable Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par L. CANTIN, 19 1/2, rue des Magasins. 25 oct

CIGARES—60,000 cigares de la marque lord Wellington, en déchargement du brick Adams Gray, et à vendre par E. VALLE, 27, Commune. 25 oct

1500 barils de Thomaston de Mon[illegible] ballots de la barque Alvarado, qualité supérieure et en très bon ordre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 96, rue des Magasins, et 11, Magasins Bouges, 3me Municipalité. 25 oct

CHAUX A SUCRE—Chaux blanche propre à la fabrication du sucre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 96, rue des Magasins, et 11, Magasins Bouges, 3me Municipalité. 25 oct

CIMENT—De Louisville et Rochdale, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 96, rue des Magasins, et 11, Magasins Bouges, 3me Municipalité. 25 oct

CIGARES en débarquement du brick Adams Gray—27,000 cigares de la Havane, de différentes marques, et à vendre en quantité, à la convenance des acheteurs, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 25 oct

SUCRE RAFFINE de Boston, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, Magasins. 25 oct

CLOUS—300 barillets en débarquement de la barque Delphos, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, Magasins. 25 oct

BLANC DE BALEINE—100 caisses en débarquement du brick Sultan, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, rue des Magasins. 25 oct

COTONS ECRUS—100 balles Chicopee D, en débarquement du navire Oxnard, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, Magasins. 25 oct

COTONS BLANCS—60 caisses, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, Magasins. 25 oct

VIN DE MALAGA SEC—50 barils, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, rue des Magasins. 25 oct

RIZ—60 barriques, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, rue des Magasins. 25 oct

SALERATUS—60 barriques, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS, 60, rue des Magasins. 25 oct

EPICES—400 sacs piment, 100 do poivre, et 2000 paquets canne, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, rue des Magasins. 25 oct

CAFE DE JAVA—400 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS, 60, Magasins. 25 oct

Marchandises Nouvelles en gros.
EN débarquement du navire Windsor-Castle, du Havre, à vendre par LORNE & FROSS, 21, rue de Chartres:
Mousselines laine et cachemires d'Ecosse nouveautés.
Barege unis, imprimés et écossais.
Mousselines laine unies, couleurs assorties.
Merinos et cachemires. do do
Ecossais laine grande et unis.
Guinghams ecossais forts, couleurs foncées.
Foulards écossais et toile foulards glacés.
Gros grains, repsine et taffetas noirs.
[illegible]
LORNE & FROSS, 21, rue de Chartres. 24 oct

Marchandises Françaises.
LE soussigné offre à vendre [illegible] du navire Windsor Castle, du Havre, [illegible]
[illegible]
BAUDLET & PETIT, 25, rue de Chartres, au premier. 24 oct

J. LEVOIS, No 43, rue de Chartres. (Au premier.)
OFFRE à vendre, en débarquement du navire Windsor Castle, du Havre, les marchandises suivantes (en gros seulement):
1 caisse cachemir d'Ecosse assorti,
1 do mousseline laine noire.
[illegible]
1 caisse mousseline Ophelia et toile de Tunis.
24 oct

Marchandises françaises.
LE soussigné ont reçu par les navires Rialto, Harvey et Windsor Castle, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à bas prix:
[illegible]

AVIS D'ÉLECTION.
EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection aura lieu le mardi 7 de novembre, prochain, de Six Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis.
Les boîtes aux scrutins seront ouvertes le jour ci-dessus indiqué, de neuf heures du matin à six heures du soir, aux lieux et sous la surveillance et la direction des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi.
L'élection sera conduite et les retours faits conformément à la loi.
Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 3 octobre 1848. JOHN L. LEWIS, Shérif.
Résolu par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans qu'à l'élection qui sera tenue mardi, le 7 novembre 1848, pour les électeurs d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis, les polls seront placés dans cette ville aux lieux ci-après désignés et sous la surveillance des commissaires et des secrétaires et après dénommés, à savoir:

PREMIER DISTRICT REPRESENTATIF.
Premier arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie Lord Perry No. 12, au coin des rues Race et Religieuses.
Commissaires d'élection:—Julien Neville, James Ross, J. M. Keane. Secrétaires:—W. Wilson, Matthews, Robert Smith.
Deuxième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à Dugrange's Hall, rue Nayades, près du Marché Station.—Commissaires:—Peter Conrey, Jr, Dr. George E. Harral, John Goodin. Secrétaires:—Laurence G. Sims, Walter B. Foster.

DEUXIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Troisième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à Fulton School House au coin des rues Annunciation et Duplantier.—Commissaires:—H. C. Stetson, Thomas L. Lord, B. Wheeler.—Secrétaires:—Louis Horn, C. H. Lee.
Quatrième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison de pompe de la Compagnie Jackson No. 18, rue Apollon.—Commissaires:—Dr. David John Rogers, Moses Eastman, J. P. Rowan.—Secrétaires:—Edwin Fidle, Benjamin Brownfield.

TROISIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Cinquième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie du Mississippi No 2, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.—Commissaires:—J. D. J. Quirk, John B. Caldwell, James A. Lusk.—Secrétaires:—C. M. Waterman, H. Stackhouse.
Sixième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la salle du Louisiana Hose Company, au coin des rues Carondelet et Perdido.—Commissaires:—M. B. Sykes, J. B. Walsh, E. D. Gould.—Secrétaires:—Alexander Chew, J. J. Bark.
Septième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'établissement de Batterfield, au coin des rues Poydras et St-John.—Commissaires:—George W. Christy, W. L. Cushing, Dr. Jonas Mcintyre.—Secrétaires:—Jacob Knabel, Thomas Compton.

QUATRIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
[illegible] arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'hôtel de la rue Conti.—Commissaires:—Richard Hagan, S. D. McNeil, Newton Richards.—Secrétaires:—E. Granet, Michel Aime, Jr.
[illegible] arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de Salvador Pratts, au coin des rues Douane et Rempart.—Commissaires:—L. J. Harris, G. E. Story, Patrick Sheridan.—Secrétaires:—Simon Ham, J. Francisco Fernandez.

CINQUIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Dixième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de la ville, au coin des rues Ursulines et St-Pierre.—Commissaires:—Benjamin Van Gulick, John Bured, Joseph Dubuc.—Secrétaires:—[illegible] Jacques, Emile Brun.
[illegible] arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café anciennement connu sous le nom de café Salomé, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans.—Commissaires:—J. A. Nautré, Paulin Blanque, Victor Jourdain.—Secrétaires:—F. Lavallée, Michel de Armas.
[illegible] arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de M. Fabre, au coin de la promenade Carondelet et de la rue Tremé.—Commissaires:—J. M. Mauson, John Wilz, F. Cornier.—Secrétaires:—John McLelland, Theodule Chalon.

SIXIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Treizième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie No. 2 du 3me district. Commissaires:—Victor Sion, J. V. Gondale, Theodore Lewis. Secrétaires:—Isidore Garnier, Louis Sere.
Quatorzième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'établissement de H. Wiese (Jackson Rough and Ready) sur le Chemin du Bayou. Commissaires:—H. Barnett Senior, John Coulter, H. Porter.—Secrétaires:—J. A. Soraparu, Gorman Domingue.

SEPTIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Quinzième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district représentatif qui est située entre la rue de l'Esplanade et la rue de la Victoire.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie No 9. Commissaires:—Raymond Boucigues, St. Cerx Guinault, A. Abat. Secrétaires:—Eugène Stone, Charles A. Willis.
[illegible] arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district représentatif qui est située entre la rue Claiborne et la [illegible] Le bureau d'élection sera tenu au Marché Breton, sur le Chemin du Bayou. Commissaires:—H. Kerman, P. Pétain, Edmond Chalon. Secrétaires:—Joseph H. Lambert, O. H. Kernan.
Dix-septième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district représentatif qui est située entre la rue de l'Esplanade [illegible]—Le bureau d'élection sera tenu à l'établissement de [illegible].—Commissaires:—J. [illegible], Mathew Lessinger, Miguel Bresolin.—Secrétaires:—John Pasley, H. H. Page.

HUITIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Dix-huitième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du dit district représentatif qui est situé entre la rue Champs-Elysées et la ligne de la Municipalité No. 3. Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie [illegible].—Commissaires:—B. Hugatte, William Dillon, E. [illegible].—Secrétaires:—J. H. Smith, H. Mason.
Dix-neuvième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du dit district représentatif qui est située entre la rue des Bons Enfants et la ligne de la Municipalité No 3. Le bureau d'élection sera tenu [illegible].—Commissaires:—M. B. Bruce, Thomas Trelford, Lange Ornis, Jr.—Secrétaires:—Francis Nouvans, Jos. D. Dano.

NEUVIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Vingtième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du dit district représentatif qui est située entre les rues Esplanade, Lafayette, Avenue et [illegible].—Le bureau d'élection sera tenu à la maison de F. J. Aresot, au coin des rues Louisa et Levée. Commissaires:—J. J. Vienne, L. R. Gasenave, Edgar Montegut.—Secrétaires:—J. Funel, Victor Dubertrand.
Vingt unième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 9e district représentatif qui est située entre la rue Elmyre. Le bureau d'élection sera tenu au café de M. Joseph Moreau, près de l'habitation Tremé. Commissaires:—Jacques Chatterrell, J. F. Marty, Oscar Vivès.—Secrétaires:—Victor Andry, Adolphe Tremé.

Madame PERRET, rue Bourbon, No 58, a reçu par les Steamers de son retour de France, [illegible]
N B—On demande des ouvrières. 24 oct

Bureau municipal, des Etats-Unis.
LE soussigné, ayant été spécialement autorisé pour le marché, au bureau No 69, rue du Camp, jusqu'au 5 novembre prochain, des [illegible] d'un emplacement destiné à élever un dépôt naval, dans ou aux environs de la ville de la Nouvelle-Orléans.
L'espace du terrain requis ne peut être moindre de DIX ARPENTS de superficie ayant QUATRE CENTS pieds face au Mississipi.
L. ROUSSEAU, Capt. des Etats Unis.
S. BRITTON BENNETT, Agent maritime. 24 oct

CAFE CONTI,
TENU PAR J. N. LONGHI,
No. 68, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Salon de Société, Billard, Café, Chocolat, etc., etc.
NOUVELLE-ORLEANS. 20 oct—1m

INSTITUTRICE
UNE Dame, d'une longue expérience dans l'art d'enseigner, désire se placer dans une famille. Le cours d'études comprend le Français, l'Anglais, l'Italien, le Piano, l'Astronomie, les Globes, l'Histoire, l'Arithmétique et toutes les branches littéraires qui constituent une éducation accomplie. Pour des informations plus complètes, s'adresser à A. B., Institutrice, Post Office, Lafayette. 21 oct—1m

$25 de récompense.
PARTI marron, le mulâtre NUMA, créole, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds, mince et se tenant droit, teint clair, cheveux un peu crêpus et fournis, parlant peu l'anglais, assez soigneux de sa mise. Il est connu dans les environs de cette ville comme fréquentant le marché depuis plusieurs années.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville, ou le ramènera, rue des Remparts, No 63, enc. Bienville.
N. B. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas donner asyle au susdit esclave, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 25 oct

VANILLE—Une caisse gousses de vanille à vendre, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 24 oct

CIGARES—100,000 cigares importés de la Havane, comprenant un grand assortiment de toutes sortes, tels que Impérial, Regalias, Canones, Chanderos, Sayonetas, Panetelas, et Millares, à vendre à des prix modérés, et en quantités au choix des acheteurs. J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 24 oct

GOMME COPALE.—3 sacons gomme copale 1re qualité, à vendre à bas prix par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 24 oct

EN débarquement du navire Amérique, de Bordeaux:
20 quarts pipe cognac Lafontaine; 10 do Castillon 1825, 2 balles couvertes; 5 caisses de Malaga; 20 barriques vin rouge de Listrac, à vendre par E. ROCHEREAU & CO., 17 et 19 rue St Louis. 24 oct

DRAPS BLEUS en drap back—3 balles draps bleus, ayant droit au drawback, à vendre pour clore une consignation, par DUFOUR, DURAND & Co, 25, rue de Chartres. 24 oct

FUSILS DE CHASSE—10 caisses de fusils doubles, de la manufacture de "Bastin" de Liège, reçues sur consignation, et à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co, 25, rue de Chartres. 24 oct

MOUSSELINE IMPRIMEE—40 balles par 38 pièces chaque, mousseline imprimée largeur 36 pouces sur 28 yardes, convenables pour le marché mexicain, avec privilège du drawback, à vendre. J. LEVOIS, 43, Chartres, au 1er.

[illegible] du navire Amérique, de Bordeaux [illegible]
D. LANATA, 9, rue Jefferson.

Voyage d'agrement et Bal.
De la Nlle-Orléans à la Balise et retour.
L'élégant steam paquebot [illegible], capt. S. W. Daniel, partira de la Nlle-Orléans pour la Balise, s'arrêtant à toutes les plantations de la côte, jeudi 2 novembre à 10 heures.
Les passagers faisant ce voyage sont invités à être ponctuels, car le bateau partira à l'heure dite. Prix du voyage et retour $5. Pour plus amples informations s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, ou à W. L. BURGESS & CO., 11, Front Levee.
N. B. Ce steamer recevra du fret comme d'habitude. 25 oct

Steamer des Indes Occidentales.
AVIS.—Le steamer anglais des Indes Occidentales, GREAT WESTERN, Chapman, de Southampton, arrivera à l'île aux Vaisseaux, le 31 courant repartira le même jour pour Vera Cruz.
Les passagers (ainsi que les malles) pour le Mexique, seront transportés au steamer par le chemin de fer du Golfe du Mexique au débarcadère Proctor, et de là par le steamer auxiliaire à basse pression Bolivar, capitaine Kinney.
Prix du passage $5, et le même prix pour retourner en ville, pour les personnes désireuses de visiter l'île aux Vaisseaux et le steamer anglais.
La malle pour Tampico et Vera Cruz sera close à la poste à onze heures et demie A. M. le 30 courant.
Les passagers sont invités à se trouver à midi et demi au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le lundi, 30 courant.
Pour se rendre à Vera-Cruz et à Tampico il faut se pourvoir un passeport au bureau du consul Mexicain, rue Bienville, No 27.
Pour plus amples informations, s'adresser (pendant l'absence de M. G. Musson) au bureau de A. Gordon, No 6, rue Front Levée.
Les lettres doivent être affranchies.
G. MUSSON, Contrôleur. 24 oct

CHEAP CASH STORE.
Encoignure Bienville et Bourbon.
VENANT d'arriver par le navire Windsor Castle, du Havre,
4 malles mouchoirs, les qualités; 1 caisse mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelles, avec un bel assortiment de cachemires, mousselines de laine et merinos et ginghams, à vendre à au moins 10 p. cent au dessous des prix de la ville. Le public est invité à venir visiter ce magasin avant d'acheter autre part. 26oct

Mort aux Rats, de Widney.
Cet article, le seul véritable, est un poison certain pour les rats, il est préparé en boîte pour la ville et la campagne, et se conserve très bien.
Aussi—Mort aux Rats, de Widney.
Cette composition employée deux ou trois fois, détruit cet insecte désagréable.
A vendre au dépôt du REMÈDE MAGIQUE, chez DALLEY, 151, rue de Chartres, à la librairie, sous l'Hôtel St-Charles, et dans la Barrière en ville. 17oct—3m

Avis de Dissolution.
LA société en commandite existant en cette ville pour la transaction des affaires de commission, sous la raison H. G. Duvivier (Gaston Brusle commanditaire) a été dissoute d'un commun accord, et le sieur H. G. Duvivier nommé liquidateur de la dite société.
H. G. DUVIVIER. GASTON BRUSLE.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1848. 19 oct—3f en 10j

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il continuera en cette ville comme par le passé, les affaires de commission générale, ainsi que les importations sous la raison:
H. G. DUVIVIER. 19 oct

P. A. MESSARDS, No 13, rue du Canal.
OFFRE à vendre, à bas prix, les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:
Coton Lowell [illegible], de crosse, de Alabama extra fort [illegible]
[illegible]
26 oct—10

DEMANDE—On demande à acheter ou à louer un bon CUISINIER, connaissant parfaitement sa profession et qui soit bien recommandé. S'adresser au No 79, rue des Magasins. 26 oct—1t

EN débarquement de la barque Hansa, de Bordeaux:
80 barriques vin Bordeaux.
100 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
20 caisses prunes en jarres de verre,
5 demi pipes eau de vie de J. J. Dupuy, 4 p.
15 quarts pipes, et 12 bouteilles fines, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée. 16 oct

ARTICLES DIVERS—400 rames papier à lettres, français; 100 caisses eau-de-vie de la Havane. 130 caisses cerises à l'eau de vie; 100 caisses vin Mergaut, 10 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4e preuve, 60 quarts idem, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 18 oct

A VENDRE en débarquement de la barque Lama, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Montferrand.
100 barriques vin blanc, Haut Sauterne.
100 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte.
40 do fruits assortis do do do.
40 do abricots do do do.
Par POUCET FILS, 19 Conti, entre Chartres et Levée. 18 oct

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux:
42 barriques vin rouge Montferrand et St Estèphe.
20 caisses prunes sèches en paniers de différentes grandeurs.
5 quarts Cognac Castillon, vieux.
6 caisses mastic à cacheter les bouteilles, de différentes couleurs.
Bouchons longs et mi-longs fins.
Bouchons à demi-jeanne.
EN MAGASIN
Sardines, saumons et homards à l'huile, de la marque A. Gillet & Co.
Absynthe et Kirch, vrai suisse; eau de fleurs d'oranger en caisses et en estagnons; dames-jeannes vides; vins Muscat en caisses; vins rouge et blanc en caisses, de différents crûs; bons vins de familles en barriques; vin de St Georges vieux, olives, anchois, salaisons assorties, eau de vie de différentes marques, à vendre par B. TALAMON, 160, rue Royale. 18 oct

Fonderie de DAVID GRIFFEY, Cincinnati, Ohio.
LE public est prévenu que, depuis le 7 sept dr., M. A. Coon n'est plus agent de cette fonderie. Les personnes qui désireraient contracter pour moulins et machines à sucreries et pour des machines à démêcher sont priées de s'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti. 23 oct—30

Nouvelles Marchandises d'Automne.
LE soussigné reçoit journellement de nouvelles marchandises d'automne, sur lesquelles il appelle l'attention du commerce et des acheteurs:
Cachemires imprimés nouveaux dessins;
Mousselines de laine;
Etoffe en laine et carreaux pour habillements d'enfants;
Soierie nouveau genre. Soierie couleur changeante;
Mantilles et visites en soie, soie à carreaux diverses couleurs. Calicot, Français, anglais et américain;
Ginghams nouveaux genres. Mouchoirs en batiste fins et bonne qualité—Bas pour hommes et femmes, bas fantaisie pour enfants. Gants pour dames et enfants;
Rideaux brodés, et Etoffe à rideaux. Cotons de tout genre, pour draps et chemises. Toutes ces marchandises seront vendues à bas prix par
C. M. SIMPSON, 68, rue de Chartres. 23 oct

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi 6 novembre prochain, de 10 heures à 2 heures.
F. J. FORSTALL, Secrétaire. 24 oct—10

Changement de Domicile.
DIXON & FINN ont transporté leur magasin au No 72, rue de Chartres, au premier, près du bureau de l'Abeille. 6 oct

J. H. JONES & LYMAN POTTERS, Avocats, No 22, rue Royale, Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1m

AUX AMATEURS DE LA BONNE CHERE.
RESTAURAT.
Rue de la Douane, entre celle Chartres et l'Allée de la Bourse.
LE soussigné informe ses amis et le public, que le 1er novembre, il ouvrira rue de la Douane, le Restaurant du Commerce.
Ses mains sont splendides, en outre, toujours bien garnis, reçoit constamment des vins les plus délicats; ses cuisiniers sont experts dans l'art culinaire; les employés au service sont attentifs et polis; enfin, rien ne sera négligé pour satisfaire ceux qui voudront faire un bon repas.
On servira en chambres particulières, les mets aux sociétés qui voudront se réunir.
1 oct—3f [illegible]

LA SESSION d'hiver [illegible]
[illegible]